

Coupes négociées au parlement

Coopération ► «Le parlement a perdu sa boussole humanitaire», regrettait Alliance Sud, la faitière d'œuvres d'entraide suisse. Les deux Chambres fédérales ont décidé hier de tailler dans le budget de la coopération internationale pour 2025. C'est en particulier l'aide aux populations des pays du Sud qui est visée. Le Conseil national et le Conseil des Etats sont d'accord sur le principe – motivé selon elles par la nécessité d'augmenter le budget de l'armée – mais ne s'entendent pas sur le montant. Les sénateurs et sénatrices ont voté pour diminuer le budget de 71 millions de francs, alors que les députés veulent une baisse de 170 millions.

Les deux Chambres continueront leurs discussions la

semaine prochaine pour trouver un terrain d'entente. Si un accord n'est pas trouvé, c'est la diminution la plus importante qui sera retenue. Le budget total de la coopération prévu pour 2025 est de 2,52 milliards de francs.

Alliance Sud regrette que la Suisse décide de réduire l'aide au pays les plus pauvres: «Ce sont de nombreux projets, destinés à la santé et à l'éducation par exemple, en Afrique notamment, qui devront être abandonnés», explique Andreas Missbach, directeur d'Alliance Sud. La Suisse s'éloigne un peu plus de l'objectif fixé par les Nations unies pour les Etats de consacrer 0,7% de leur revenu national brut au financement du développement. Si l'aide a at-

teint 0,43% en 2023, elle redescendrait en dessous de 0,35%, selon Alliance Sud.

La faitière estime que cette coupe sera d'autant plus regrettable que les sommes destinées aux pays du Sud ont déjà été réduites en raison de la décision du parlement d'inclure à partir de 2025 l'aide à l'Ukraine dans le budget existant de la coopération internationale. C'est 1,5 milliard de francs, sur les quatre prochaines années, qui avaient été attribués dans un premier temps à l'Ukraine et donc retranchés de l'aide apportée aux autres pays. Le National ambitionne désormais de couper 200 millions dans cette aide à l'Ukraine, qui atteindrait alors 1,3 milliard pour la période 2025-2028.

La Chambre basse a par contre décidé de maintenir le soutien financier aux entreprises suisses investissant en Ukraine ou aux exportations vers ce pays. Plus d'un tiers des fonds destinés à l'Ukraine devraient être distribués à des firmes helvétiques. Les autorités suisses considèrent ce soutien comme faisant partie de la coopération au développement. Cette décision est choquante pour Alliance Sud: «Le Conseil national préfère attribuer l'argent destiné à l'Ukraine à des entreprises suisses plutôt qu'accorder protection et aide à la population ukrainienne souffrant du froid», regrette Andreas Missbach. Son organisation appelle le parlement à revenir sur ses coupes. **CHRISTOPHE KOESSLER**

Non au Pacte de l'ONU sur les migrations

Parlement ► La Suisse ne doit pas accepter le Pacte mondial de l'ONU sur les migrations. Après le Conseil des Etats, le National a refusé hier par 121 voix contre 65 ce texte, bien qu'il ne soit pas contraignant pour la politique migratoire de la Confédération.

Ce Pacte, adopté par l'ONU en décembre 2018, est un cadre d'action global destiné à améliorer la coopération internationale dans le domaine des migrations.

«Bien que non contraignant sur le plan juridique, le pacte contient des engagements politiques dans plusieurs domaines», a déclaré le rapporteur de la commission Christian Wasserfallen (PLR/BE). Il donne les mêmes droits à tous les migrants, qu'il s'agisse de

migration régulière ou irrégulière. «Or dans la pratique, ce n'est pas le cas.»

La migration est un fait et on ne peut pas l'empêcher, a également rappelé Samira Marti (PS/BL). Ce sont quelque 280 millions de personnes qui vivent et travaillent hors de leur pays. Malheureusement, tous les pays ne traitent pas les migrants aussi bien que la Suisse, a rappelé en vain Beat Flach (PVL/AG).

Lors du vote à l'Assemblée générale de l'ONU, la Suisse s'était abstenue, à l'instar de onze autres pays. Cent cinquante-neuf Etats avaient voté en faveur du texte et 5 contre, soit les Etats-Unis, la Pologne, la Hongrie, la Tchéquie et Israël. **ATS**

L'institut d'émission baisse son taux directeur sous l'effet du repli des prix des biens étrangers, du pétrole notamment, et des produits alimentaires

La BNS ne craint plus l'inflation

MAUDE BONVIN

Politique monétaire ► La Banque nationale suisse (BNS) a surpris hier en diminuant son taux directeur de 50 points de base. Une décision rarissime. Le taux directeur se situe désormais à 0,5%. Les marchés tablent sur un taux à 0% au cours des six prochains mois.

Cet assouplissement monétaire s'explique par un net recul de l'inflation, une croissance économique atone et un renchérissement du franc qui joue son rôle de valeur refuge en cette période d'instabilité géopolitique.

L'institut d'émission devance ainsi la Banque centrale européenne (BCE) afin de contrer la hausse de la monnaie helvétique. L'institut de Francfort a baissé de 0,25 point de pourcentage son taux de dépôt, le faisant passer à 3%. La réduction du taux directeur par la BNS a pour objectif d'affaiblir l'attractivité du franc vis-à-vis des investisseurs étrangers.

Un pari cependant loin d'être gagné. «Le franc semble plus sensible à l'évolution de l'or qu'aux différentiels de taux d'intérêt. L'efficacité de cette stratégie reste donc à démontrer», estime Kevin Thozet, membre du comité d'investissement chez Carmignac. Le gardien de la stabilité des prix se dit également prêt à intervenir sur le marché des changes pour contenir l'appréciation de notre monnaie.

Baisse du Saron

Cette politique expansionniste soulage le porte-monnaie des propriétaires. «Nous devrions retrouver avant Noël la situation des taux hypothécaires ultrabas que nous avons déjà connue entre 2016 et fin 2021», relève le prestataire de services financiers Moneypark. Durant cette période, les taux à dix ans pouvaient se négocier à 1%. Pour le moment, les taux indicatifs à deux ans se situent à 1,3% et ceux à dix ans à 1,6%.



Les nouveaux baux à loyer devraient diminuer l'an prochain sous l'effet indirect de l'assouplissement monétaire de la BNS. KEYSTONE

Le Saron, directement indexé au taux directeur de la BNS, se fixe en moyenne à 1,8%. Il devrait se replier et devenir la solution la plus avantageuse. Conséquence: le désir d'accession à la propriété devrait croître. Cette solution reste plus intéressante que la location.

Répit pour les loyers

Les locataires ne sont toutefois pas oubliés. «Une éclaircie se dessine en 2025 sur le front des loyers», prédit Philipp Burckhardt, stratège pour la banque Lombard Odier. Le taux d'intérêt de référence applicable aux contrats de bail devrait passer de 1,75% à 1,5% l'an pro-

chain. Il est fondé sur le taux hypothécaire moyen des banques. Ce repli donne droit à une réduction de loyer de 3% pour les baux situés à 1,75%. Ceux qui sont à 1,5% ou en dessous n'ont pas droit à une diminution.

L'avocat à l'Asloca et conseiller national socialiste Christian Dandré encourage les locataires à agir et leur conseille de vérifier leur droit à une baisse de loyer le 3 mars, lors de la communication de l'Office fédéral du logement (OFL). Les baisses sont à demander trois mois avant l'échéance du bail.

Christian Dandré précise que l'inflation et les charges d'exploitation de l'immeuble

entrent aussi dans le calcul du loyer. Ces deux composantes peuvent compenser le repli du taux d'intérêt de référence. Le spécialiste du droit du bail rappelle que ce taux a progressé deux fois l'an dernier. Il est passé de 1,25% à 1,75% en l'espace de quelques mois. «Les propriétaires ont alors souvent aussi fait valoir une hausse du coût de la vie. Certains locataires ont vu leur facture gonfler de 300 francs par mois», ajoute-t-il. En novembre et sur l'ensemble du pays, les loyers ont augmenté en moyenne de 3,3%.

Du côté des épargnants, la rémunération des comptes bancaires devrait reculer avec

la décision de la BNS. L'institut d'émission souhaite ainsi soutenir la consommation face au risque de déflation. Il a sabré hier dans ses prévisions de renchérissement. Pour cette année, il table sur une inflation à 1,1% contre 1,2% en septembre. En 2023, l'inflation devrait s'abaisser à 0,3% contre 0,6% escompté précédemment. Ce repli s'explique par la diminution des coûts de l'énergie et des denrées alimentaires. La force du franc réduit également l'inflation importée. La monnaie helvétique s'échange à 93 centimes pour un euro.

En cas de recul généralisé des prix, les consommateurs

adoptent une attitude prudente. Ils retardent leurs décisions d'achats, tablant sur de nouvelles baisses de tarifs. Ce comportement entraîne une diminution de la production, un ralentissement économique et des licenciements.

Légère hausse du chômage

La BNS escompte une croissance de l'ordre de 1% en 2024. Pour l'an prochain, elle table sur une hausse du PIB comprise entre 1 et 1,5%, en lieu et place d'environ 1,5% il y a trois mois. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) prévoit un taux de chômage à 2,4% pour cette année puis une progression à 2,6% en 2025.



« Une éclaircie se dessine en 2025 sur le front des loyers »

Philipp Burckhardt

Le garant de la stabilité monétaire tient aussi à éviter le retour des taux négatifs. Il a mis fin à cette mesure exceptionnelle en 2022. Il avait introduit pour la première fois en décembre 2014 cette solution pour contrecarrer l'appréciation du franc. «Personne n'aime les taux d'intérêt négatifs, nous non plus. Mais si c'est nécessaire, nous sommes prêts», a récemment averti le président de la BNS, Martin Schlegel.

LA LIBERTÉ